

2011_B331

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Interventions économiques - Convention d'objectifs 2011 avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Christian Burle

Objet : Interventions Economiques - Agriculture - Convention d'objectifs
2011 avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Charte Agricole du Pays d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse s'engagent pour 2011 dans un programme d'actions spécifique. La Chambre d'Agriculture de Vaucluse devient ainsi le 9^{ème} organisme signataire de la Charte Agricole. La participation de la CPA s'élève à 10 572,64 € pour les actions suivantes : Soutien à la marque « pomme de terre de Pertuis » ; mise en place d'une filière de récupération des plastiques agricoles; mise en place du marché du soir des producteurs de Pertuis.

La Charte Agricole du Pays d'Aix rassemble la Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires dans un programme d'actions qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture sur notre territoire.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse constitue l'un des partenaires privilégiés avec le développement des actions agricoles sur la commune de Pertuis. Une convention, fournie en annexe, détaille les objectifs poursuivis, le budget et le rôle de chaque institution partenaire pour l'année 2011. Le principe de ce partenariat comme celui passé avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône repose sur la co-maîtrise d'ouvrage d'actions définies entre nos 2 structures avec un partage des coûts prévisionnels de chaque action.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, la CPA et l'association des producteurs de **pomme de terres de Pertuis**, assure l'animation et le suivi de la relance de cette production. Cette structuration implique la mise en œuvre d'un appui technique (expérimentation variétale), d'un appui administratif et en aval d'un appui sur les modes de commercialisation (enquête commercialisation). Le budget 2011 de cet appui technique s'élève à 12 629,76 € avec un appui financier de la CPA pour 4 209,92 €.

La deuxième action partenariale concerne l'environnement puisqu'il s'agit de mettre en place une **filière pérenne de récupération et de recyclage des plastiques agricoles usagers**. Cette action finalise la réflexion lancée en 2010, avec une convention entre ADIVALOR (en charge de la gestion des déchets agricoles), le GDA Sud Luberon et une entreprise de recyclage située à Pertuis. Le montant de l'appui de la CPA s'élève à 5 023,20 € correspondant à 13 jours d'intervention pour la technicienne en charge du dossier (soit 30€ la tonne recyclée). Le gisement concerne Pertuis et les communes du Val de Durance situées à proximité Meyrargues et le Puy mais aussi Villelaure et La Tour d'Aigues (avec une participation de la CCLD).

Enfin la troisième action proposée pour 2011 concerne le **développement de la vente directe**. L'expertise de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse est reconnue avec le succès depuis quelques années du programme de création des marchés du soir de producteurs labellisés « Bienvenue à la Ferme ». En partenariat avec la coopérative vinicole de Pertuis, un marché du soir lancé en 2010, tous les mardis soirs entre juin et septembre, est parti pour sa 2^{ème} saison. Pour cette action, qui s'inscrit aussi sous la bannière de Terres de Provence, le budget est estimé à 2 679,04 € avec la participation de la CPA pour 1 339,52 €.

Afin de réaliser ces actions précitées, la convention prévoit donc le versement d'un montant total de 10 572,64 € (dix mille cinq cents soixante douze euros et soixante quatre cents) à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004,
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau,
VU l'avis de la Commission Agriculture et Forêt du 30 mai 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 572,64 € (dix mille cinq cents soixante douze euros et soixante quatre cents) à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse pour l'année 2011
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs 2011 ci-annexée,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'objectifs 2011,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

Projet

CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par Monsieur Christian BURLE, Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à l'agriculture, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° 2009 A 140 en date du 29 juillet 2009 et de l'arrêté n° 2009-124 du 7 août 2009 portant délégation de signature, d'une part,

ET

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Maison de l'agriculture, Site agroparc 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BOISSON, d'autre part,

Vu la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

Vu la délibération n° 2011- en date du 21 juillet 2011.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention présente pour l'exercice 2011 les actions et leurs modalités de mise en œuvre que la CPA et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse entendent mener.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2011.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2011

La déclinaison des actions se base sur les dénominations indiquées dans la Charte Agricole.

1. Action « 3.E Appui aux démarches d'identification de l'origine » : soutien à la mise en place de la marque « pomme de terre de Pertuis »

Les producteurs de pommes de terre de Pertuis sont regroupés en association depuis juillet 2008. Plusieurs actions ont été réalisées par les producteurs de l'association avec le soutien financier et humain de la CPA, de la Chambre d'agriculture de Vaucluse et du Parc Naturel Régional du Luberon : définition des critères distinctifs de la pomme de terre de Pertuis, état des lieux de la production, recherches historiques, conception et dépôt auprès de l'INPI d'un logo, propriété de l'association, réalisation de conditionnements spécifiques portant le logo, promotion de la marque.

La promotion de la marque se poursuit avec la participation à différentes manifestations, la réalisation d'affiches et de flyers ainsi que le projet de site Internet pour l'Association.

Une expérimentation variétale est également réalisée en partenariat avec l'APREL sur neuf nouvelles variétés de conservation testées pour leurs aptitudes agronomiques et gustatives.

Enfin, une étude sur les différents circuits de commercialisation est aussi à mettre en place.

Ainsi, pour cette action, le temps passé pour 2011 est évalué à 11 jours.

Budget prévisionnel de l'action 1

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	
Conseiller Spécialisé	12 629,76 €	CPA	4 209,92 €	33,33 %
		APREL	3 157,44 €	25,00 %
		CA 84	5 262,40€	41,67 %
TOTAL	12 629,76 €	TOTAL	12 629,76 €	100,00 %

2. Action « 6.D. Mise en place d'un programme d'aide au traitement des pollutions d'origine agricole » : poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une filière de traitement des plastiques agricoles

Une filière de recyclage des plastiques agricoles est mise en place en 2011 dans le cadre d'une convention liant le GDA Sud-Luberon Antenne décentralisée de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et la société ADIVALOR.

Le GDA Sud-Luberon est une association loi 1901 dont le personnel est salarié de la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

ADIVALOR est la société qui finance des opérations de collecte et de recyclage à partir d'un fond abondé par les fabricants de films plastiques.

Des collectes de plastiques agricoles usagés sont organisées sur le site de la SPLM Coudouret, à Pertuis. La SLPM Coudouret a déjà collaboré à des opérations de collecte de plastiques agricoles usagés organisées par la CPA et la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

Une participation financière pour les frais de réception sera demandée à l'agriculteur par l'entreprise sur la base de 30 €/ tonne.

Il est prévu pour l'année 2011 deux collectes pour un tonnage d'environ 140 tonnes de plastiques agricoles usagés.

Dans le cadre du partenariat, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse assurera l'évaluation du gisement de plastique à collecter par enquête auprès des agriculteurs. Elle assurera également l'information de ces derniers sur les modalités d'organisation des collectes. Elle assurera l'animation d'un comité de pilotage de cette action associant, en particulier, les acteurs de la distribution présent sur le territoire. Pour accomplir cette action, le temps passé, pour l'année 2011, a été évalué à 13 jours.

Budget prévisionnel de l'action 2

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Animation du projet par un conseiller spécialisé	14 160,64 €	CPA	5 023,20 €	32,80 %
		CCLD	3 827,20€	25,00 %
		CA 84	6 458,40 €	42,20 %
TOTAL	14 160,64 €		14 160,64€	100,00 %

3. Action « 3.B développer la vente directe sur le pays d'Aix » : mise en place et suivi du marché du soir sur la Commune de Pertuis

La Chambre d'agriculture met en place pour le compte de la CPA un marché du soir des producteurs, marque de la Chambre d'agriculture. Il s'installe sur le parking de la cave coopérative du 7 juin au 30 août 2011.

Ce marché est l'occasion de faire apprécier aux consommateurs locaux et aux touristes les productions locales. Un cahier des charges signé par le producteur stipule que celui-ci doit proposer exclusivement des produits issus de son exploitation ; il doit être en mesure d'assurer à tout moment les preuves de leur provenance. La Chambre d'agriculture et la CPA signe une convention qui précise les fonctions de l'une et l'autre. La Chambre d'agriculture assure l'organisation complète (gestion des inscriptions, relance, plan de placement, élection du représentant à la commission des marchés, assistante technique à la commune), les contrôles sur les exploitations (vérification de la provenance des produits), l'animation, un soutien en matière signalétique (banderoles, tracts, affiches), la communication départementale (spot radio, communiqués de presse) et le bilan en fin d'année avec propositions d'améliorations pour l'année suivante. La Chambre d'agriculture s'engage à apposer sur tous les supports de communication le logo de la CPA. Pour accomplir cette action, le temps 2011 a été évalué à 3,5 jours

Budget prévisionnel de l'action 3

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Animation du projet par un conseiller spécialisé	2 679,52	CPA	1 339,52	50,00 %
		CA 84	1 339,52	50,00 %
TOTAL	2 679,52		2 679,40	100,00 %

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION.

4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

4.2. Obligations de communication.

La Chambre d'Agriculture s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention,
- appliquer à cet effet la charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec cette Direction (Tél : 04 42 93 84 98) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à :

- apposer le logo de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.
- suivre la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 84

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la C.P.A. est évaluée à 10 572,64 €.

Tableau récapitulatif des actions et subventions CPA

ACTIONS		Montants
1	SOUTIEN A LA MARQUE « POMME DE TERRE DE PERTUIS »	4 209,92 €
2	REFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES	5 023,20 €
3	MISE EN PLACE ET SUIVI DU MARCHÉ DU SOIR DE PERTUIS	1 339,52 €
TOTAL		10 572,64 €

ARTICLE 6 - MODALITES DE REGLEMENT

Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse au Trésor Public N° 10071 84000 00001002332 92

Les versements liés aux différentes actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par actions pourront être redéfinis en cours d'année sans que le montant total n'excède **10 572,64 €**.

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention. Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions. Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'Agriculture, à savoir le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet.

ARTICLE 7 – SIGNATAIRES

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Le Vice-Président délégué à l'agriculture

Le Président
de la Chambre d'Agriculture
de Vaucluse

Christian BURLE

Jean-Pierre BOISSON

Dûment autorisé par délibération du

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Interventions économiques - Convention d'objectifs 2011 avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUL. 2011